Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 035-213500705-20260626-CM20260623N47-DE

DEPARTEMENT : ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT : SAINT MALO
COMMUNE : CHATEAUNEUF D'ILLE ET VILAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois juin à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Châteauneuf d'Ille et Vilaine dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Yoann HERVOIR, Maire.
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19
Date de la convocation du Conseil Municipal : 17 juin 2026
Etaient présents : M. HERVOIR Yoann, Maire, Mmes BRAGEUL-PITOIS Gaëtane, LE BRETON Marina, MM. BUTOWSKI Bruno, NAVARRO Georges, Adjoints Mmes COSNEAU Françoise, GESTIN Marie-José, GORGE Allison, MAÏGA Isabelle, OLLIVIER Céline, POMIER Claire, MM. DE CACQUERAY Hervé, DE MENOU Antoine, DURAND Sébastien, HAZEVIS Frédéric, RATAUX Sébastien, SIMONIN Donovan, Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.
Etaient absents excusés : M. DAUCE Jean-Luc donne pouvoir à M. BUTOWSKI Bruno pour voter en son nom,
Mme TROTEL-LE FAOU Olivia

Secrétaire de Séance : Mme GORGE Allison

Délibération n° 47 / 2026

VIE MUNICIPALE

Objet* : *Evénement communale « Fête de l'Été » - Autorisation d'engager des dépenses

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la tenue de l'événement communal « Fête de l'Été », samedi 26 juin 2026 de 17h à 23h.

Pour la tenue de l'événement, plusieurs groupes et artistes musicaux ont été conviés à se produire à différents endroits de la Commune.

Monsieur le Maire informe qu'il sera fourni aux groupes et musiciens un repas et une boisson sous forme de coupons à remettre au bar PMU le CANCAVEN à Châteauneuf d'Ille-et-Vilaine. Certains groupes et musiciens demandent une participation financière pour se produire.

En conséquence, il vous est proposé d'adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Approuve** l'événement communal « Fête de l'Été » le 27 juin 2026 ;
- **Approuve** une enveloppe globale pour pallier aux différentes dépenses liées à l'événement de 2 500 € ;
- **Dit** que ces dépenses seront imputées sur le compte 6232 « Fêtes et cérémonies » du budget communal 2026 ;

Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 035-213500705-20260626-CM20260623N47-DE

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Yoann HERVOIR,
Maire de Châteauneuf d'Ille et Vilaine



Certifié conforme et exécutoire après affichage et envoi en Préfecture le :